

INFORMATION

CETTE INFORMATION ANNULE ET REMPLACE L'INFORMATION 734210 PUBLIEE LE 01 mars 2021

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE
SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

**NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA
PERSONNE ETROITEMENT LIEE :**

Rouge SAS personne morale liée à gerard tremblay, PDG

NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION:

Osmozis n'a pas pour PDG la societe Rouge mais moi meme Gerard Tremblay

COORDONNEES DE L'EMETTEUR

NOM : OSMOZIS

LEI : 9695009APC3YV9588914

DETAIL DE LA TRANSACTION

DATE DE LA TRANSACTION : 26 février 2021

LIEU DE LA TRANSACTION : Euronext Growth Paris

NATURE DE LA TRANSACTION : Acquisition

DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Action

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE : 5.9000 Euro

VOLUME : 11 108.0000

INFORMATIONS AGREGÉES

PRIX : 5.9000 Euro

VOLUME : 11 108.0000

**TRANSACTION LIEE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS OU SUR UNE ATTRIBUTION
D'ACTIONS GRATUITES OU DE PERFORMANCES :** NON

DATE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION : 02 mars 2021

COMMENTAIRES :

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément au règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition ou de limitation du traitement de vos données personnelles en contactant l'AMF par courrier : AMF - Délégué à la protection des données - 17 place de la Bourse, 75002 Paris ; par mail : accesdopers@amf-france.org. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL."